



ASSOCIATION DU GAVE D'OLORON POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2026 DE **L'AAPPMA DU GAVE D'OLORON** **LE 29 MARS 2026 à NAVARENX**

Personnalités présentes, Mme N.BARTHE, Madame la Maire de NAVARENX, Monsieur N. CURUTCHAGUE secrétaire de la Fédération de pêche 64 , Monsieur C, BORDELAS trésorier de la Fédération de pêche 64 .

Personnalités absentes excusées :

D.HABIB, B.UTHURRY, J. PEDEHONTAA, I. ECHANIZ, D.SAINT PE , F.CHENEL

Début de séance à 9h30. 27 membres sont présents et participeront aux différents votes.

Le Président P. BERGES remercie de leur présence, les personnalités, ainsi que les membres de l'AAPPMA ayant fait le déplacement.

Il remercie également madame la maire de Navarrenx, Nadine BARTHE, pour la mise à disposition de la mairie.

Il nous énonce le plan de séance, tel qu'il a été défini ; le rapport moral se déroulera en plusieurs parties, de façon à intercaler les questions devant faire l'objet d'un vote des membres, de laisser les présidents des différentes commissions exposer leurs sujets, puis à laisser le reste du temps pour les questions posées par nos adhérents et les réponses qui seront apportées.

RAPPORT MORAL: P.BERGES

Le rapport moral que je vais vous présenter sera bref de façon à ce que tous les membres des commissions que nous avons formées puissent s'exprimer et développer les actions qu'ils mènent pour notre AAPP.

Je souhaite que cette AG soit bien en interaction avec tous nos membres ici présents, dans le calme et dans des échanges constructifs.



Nous serons ouverts à toutes les questions que vous poserez dans une ambiance apaisée et responsable lorsque tous les intervenants auront parlé et que le rapport moral sera terminé ».

Le plan de séance qui a été établi est le suivant :

- Compte rendu d'activité (à voter)
- Bilan financier et approbation du bilan à (voter)
- Prévisionnel d'activité (à voter)
- Prévisionnel financier (à voter)
- Contrôleur aux comptes
- Vote pour le ou les contrôleurs aux comptes
- Poursuite du rapport moral

La raison de cette organisation du plan de séance est que tout le reste du temps de notre assemblée générale sera alloué aux questions réponses en suivant la chronologie du rapport moral.

Je laisse la parole à Didier ZAGO et Jacques GJINI notre trésorier pour le rapport d'activité et le rapport financier. »

COMPTE-RENDU D'ACTIVITE : D.ZAGO

Les activités ont été réduites par le fait qu'il n'y a désormais plus qu'un seul salarié dans notre AAPPMA.

Elles se définissent principalement par :

- Aménagements et restauration des cours d'eau : Vert de Barlanes, Gourguet, Escou, Arric de Osse, Malugar, Labadie, Lagaube, Souhet, Era Pou, Gave de Gabarret, Salars avec le SMGOAO.
- Participation aux inventaires piscicoles Migradour: réseau anguille, réseau saumon.



ASSOCIATION DU GAVE D'OLORON POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

- Suivi de la reproduction des grands salmonidés sur le gave de Pau, Ouzom, Gave d'Ossau, Gave de Cauterets et Gavarnie
- Suivi de la reproduction de la Lamproie Marine sur les parties aval du saison, Gave d'Oloron et Gave de Pau (Migradour)
- Travaux de continuité sur l' Arroder à Navarrenx en collaboration avec le CEN et la mairie de Navarrenx
- Entretien des échelles à poissons: Labourdette, StPée, Loubière.
- Entretien des vitres des stations des vidéos comptages (Loubière et Sainte-Marie)
- Garderie en collaboration avec l'OFB et la Fédération de Pêche 64.
- Animations de pêche jeunes. Ouverture à Osserain
- Journée de nettoyage sur le Augas à Castagnède
- Fête de la pêche le 01 juin à Sauveterre de Béarn
- Stand marché du 14 Août à Navarrenx
- Empoisonnement truites arc et Farios : Oloron, Navarrenx, Sauveterre et en aval du Saison, Salies et parcours jeunes
- Alevinage sur ruisseau Arrec Heuré, le Lausset, L'Arrioutort
- Alevinage en truitelles Farios sur le Gave d'Oloron à Oraas
- Refonte du site de l'AAPPMA ainsi qu'une communication de l'activité de l'AAPPMA sur Facebook

Le compte-rendu d'activités est soumis au vote de l'assemblée:

27 votants : 26 voix pour - une voix contre – zéro abstention.

Le compte-rendu d'activités 2024 est adopté.

COMPTE-RENDU FINANCIER : J.GJINI



ASSOCIATION DU GAVE D'OLORON POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Le trésorier J.GJINI nous présente le rapport financier établi par notre cabinet comptable et tel que présenté dans le document distribué à tous nos membres présents

Après une année 2024 excédentaire à hauteur de 25228€, l'année 2025 se solde par un léger déficit de 891€.

Au global, le total des produits 2025 s'est élevé à la somme de 89680€ contre 119643€ en 2024, soit 29963€ de moins.

Les subventions reçues sont de 5195€ (Oloron 1445€ et la CCBG 3750€).

Le total des charges s'est élevé à la somme de 90572€ en baisse de 3863€ comparativement à 2024. Les achats de poissons et matériels ont augmenté de 1582€. Les autres achats et charges externes ont diminué de 3617€.

Les plus importantes variations positives concernent la refonte du site(1460€) et l'entretien du véhicule (1237€). Les honoraires de secrétariat ont baissé de 2605€. Les baux de pêche s'élèvent à 5116€.

La trésorerie de l'AAPPMA s'élève au 31 Décembre 2025 à la somme de 176947€. soit une augmentation de 2855€ par rapport à 2024.

Les ventes de cartes de l'AAPPMA sont au nombre de 1590 (1793 en 2024).

Notre AAPPMA n'a pas d'endettement financier, ni d'emprunt, ni découvert. Les capitaux propres de l'AAPPMA s'élèvent à la somme totale de 191813€.

Le rapport financier est soumis au vote de l'assemblée :

27 votants : 25 voix pour- une voix contre – une abstention.

Le compte-rendu financier 2024 est adopté.

PREVISIONNEL D'ACTIVITE : D.ZAGO

D.ZAGO nous présente le prévisionnel d'activité pour 2026 :

Animations directes par l'AAPPMA sur parcours jeunes: le Vert, l'Escout, le Joos etc

Identification des ruisseaux pépinières.

Empoisonnements plus adaptés à nos objectifs.

SIEGE SOCIAL : 6 rue JELLIOTE - 64400 OLORON SAINTE MARIE
Tél. / Fax : 05.59.39.68.12 - Adresse e-mail : aappma.oloron@orange.fr



ASSOCIATION DU GAVE D'OLORON POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Entretien des passes à poissons de Labourdette et de Saint-Pé sur le Vert

Travaux de restauration (redevance piscicole) sur le ruisseau de la Pounte

AVEC MIGRADOUR :

Suivi de la reproduction des grands migrateurs (Gave de Pau, Ouzom, Gave d'Ossau)

Participation au réseau anguilles, Lamproies marines et Saumons

Nettoyage régulier des vitres sur les nouvelles installations sur l'Aspe (barrage Sainte-Marie) et sur l'Ossau (barrage Pottier)

EN LIEN AVEC LES RESPONSABLES DES COMMISSIONS :

Echantillonnage de qualité d'eau et de la biodiversité, basé sur la microfaune aquatique

Mission de surveillance et d'atteinte au milieu en lien avec le Fédération de Pêche et l'OFB

Animation jeunes ouverture de la pêche et fête de la pêche à Sauveterre de Béarn

Poursuite et amplification de l'action pour la suppression de toutes les pêches au filet dans l'estuaire de l'Adour, dans l'Adour et les gaves réunis.

Amélioration et développement en cours de la communication sur notre site internet, Facebook et Instagram.

Le prévisionnel d'activités est soumis au vote de l'assemblée :

24 voix pour, une contre, deux abstentions.

Le prévisionnel d'activités 2025 est adopté

BUDGET PREVISIONNEL 2026 : J.GJINI

Le trésorier J.GJINI nous expose le budget tel que présenté dans le document remis aux participants.

Ce budget est équilibré à hauteur de 90150€.

Il fait état, entre autres chose :



Redevances piscicoles, Fédération réciprocité, mise à disposition de notre technicien Didier Zago à, Migradour, SMGOAO pour un montant de 56000€.

Des travaux de mise à disposition pour un montant de 25000 €

De subventions pour un montant de 5400€

Le budget prévisionnel est soumis au vote de l'assemblée :

27 votants. 26 voix pour – une voix contre – zéro abstention.

Le budget prévisionnel 2025 est adopté.

Rapport de la commission de contrôle

En application de l'article 27 des statuts des AAPPMA, la commission de contrôle s'est réunie dans les locaux de FIDUCIAL notre comptable, à Oloron le 04 Mars 2026.

Après examen des documents comptables de l'exercice 2025 la commission de contrôle déclare; ne pas avoir à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes, des informations communiquées aux membres de l'Association au cours de la présente Assemblée Générale et donne quitus à monsieur Gjini , Trésorier de l'AAPPMA du Gave d'Oloron, pour la gestion de l'exercice 2026.

Monsieur BROUQUISSE, contrôleur aux comptes est reconduit dans ses fonctions.

REPRISE ET POURSUITE DU RAPPORT MORAL

- ALEVINAGES ET EMPOISSONNEMENTS EN TRUITES SURDENSITAIRES

L'année dernière pour l'ouverture, des truites surdensitaires ont été déversées et on notera une affluence importante de pêcheurs sur Sauveterre. Le jour même, nous avons organisé une journée de pêche pour les jeunes de 12 ans qui s'est très bien déroulée avec une très forte affluence et dans une très bonne ambiance. Le site qui a été choisi est la partie aval du Pont de la Légende jusqu'au pont de l'île de la Glaire. Devant le succès de cette journée, le CA a décidé de réitérer la même opération pour la journée de la Pêche du 1er Juin, qui elle aussi a été un succès.

Pour 2025, nous avons décidé de diminuer les points de déversements de façon à concentrer la densité de truites pour que les pêcheurs puissent avoir l'opportunité de capturer ces poissons.



Le budget pour l'apport de truites surdensitaires et alevinages pour 2025 a augmenté et est passé à un peu plus de 15000€. Cela ne compense pas la non pêche du saumon, mais nous avons décidé de faire un geste supplémentaire pour nos adhérents .

ALEVINAGES

Pour ce sujet, nous avons mené des actions. Je vais laisser Didier Zago faire le point

- Prospection de ruisseaux favorables à des alevinages en alevins à vésicule résorbée.
- Alevinage des ruisseaux: L'HEURE 15.000 alevins, L'ARRIOUTORT 5000 alevins, Le LAUSSET 30.000 alevins .

POURSUITE DU RAPPORT MORAL: P.BERGES

JURIDIQUE

Actions en cours

PLAGEPOMI, avocat maître Salmon, pour cette action nous sommes avec l'association DMA. Nous avons gagné au TA de Bordeaux. L'état a fait appel de cette décision et à notre grand étonnement nous avons perdu, donc nous poursuivons cette action.

Centrale d'Auterrive avocat maître Ruffié , nous sommes en association pour cette action avec la fédération, Salmo Tierra, les Sepanso 40 et 64.

Pourvoi en cassation affaire du port de Bayonne contre les arrêtés préfectoraux , avocat maître Lécuyé spécialiste de la cassation ave Salmo Tierra et les Sepanso 40 et 64.

Affaire port de Bayonne avocat maître Ruffié, demande d'indemnisation pour le préjudice écologique et moral de la pêche illégale sans autorisation effectuée depuis des décennies dans une zone où il est interdit de pêcher, (da&ns les limites administratives du port). Les associations qui sont avec nous sont, la fédération, Salmo Tierra, les Sepanso 40 et 64.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les associations qui mènent ce combat ave nous .

POURSUITE DU RAPPORT MORAL

QUALITE DE L EAU :

Vaste domaine, qui est pourtant le facteur essentiel pour la vie de nos milieux aquatiques ainsi que **pour nous les hommes ; sans eau pas de vie**, il est important qu'une prise de



conscience se fasse et que tous les acteurs et utilisateurs de l'eau puissent arriver à travailler ensemble et trouvent des solutions adaptées pour l'avenir.

Nous avons un gros problème de réchauffement de l'eau en période d'étiage le facteur du réchauffement climatique en est un, mais il y en a un autre, les POMPAGES pour la maïsiculture qui font diminuer le débit de nos gaves, ce sont des millions de mètres cube qui sont avalés par les pompes agricoles qui augmentent parce fait la température de nos cours d'eau, comme s'ils avaient besoin de ça.

Si une politique raisonnée n'est pas vite mise en place, nos rivières et les poissons qui y vivent ne survivront pas, surtout les salmonidés qui ont besoin d'eau de qualité et de fraîcheur.

Aujourd'hui, nous dressons un constat plus qu'alarmant, nous nous sentons impuissants devant un état qui ne nous entend pas et des lobbies agricoles qui ne font que demander toujours plus de pompages. Les autorisations de pompage ne diminuent pas, au contraire, elles augmentent. On marche sur la tête.

COMMUNICATION :

Nous avons fait une refonte totale de notre site de façon à ce qu'il soit plus simple d'utilisation avec de nouvelles présentations. Le professionnel qui s'est occupé de celui-ci est Hervé Baltar que nous remercions pour ses conseils avisés et son travail bien abouti.

Pour information, un texte de loi est sorti au sujet des micros centrales qui n'oblige plus celles-ci à verser les redevances piscicoles au moment du renouvellement des concessions. Toutes les AAPP gestionnaires des cours d'eau où elles sont implantées sont ou seront impactées. Les patrons de centrale ou micro centrale peuvent s'ils le souhaitent faire volontairement un partenariat avec les AAPP. Une convention leur sera proposée.

Financièrement à terme, cela pourrait nous imputer d'une bonne partie de notre budget, 21000€ de redevances chaque année. Si d'aventure le partenariat ne se fait pas, cela limitera fortement les actions que nous pourrions mener.

J'espère que nous arriverons à signer des conventions directement avec les usiniers.

« JE VAIS ABORDER MAINTENANT L'EMBLEME DU GAVE, LE SAUMON ET BIEN SÛR TOUS LES AUTRES MIGRATEURS » :



L'année 2025, pour le saumon a été la plus mauvaise en termes de remontées de saumons depuis des décennies, Massey 275 saumons. Pour tous les autres gaves même constat ; tous les voyants sont au rouge pour cette espèce qui est réellement en danger de disparition.

Vous avez dans le dossier qui vous a été remis les comptages qui ont été effectués par Migradour.

Mi juin 2024 l'AAPPMA du gave d'Oloron a décidé de faire la demande de fermeture anticipée à notre fédération, pour lors à Massey il était monté 174 saumons lorsque nous avons pris cette décision. Pour 2025, les services de l'état ont décidé de fermer totalement la pêche des migrateurs, professionnels et lignes. Cela nous a valu pas mal de critiques au sein de notre AAPPMA et aussi ailleurs, même si nous ne sommes aucunement décisionnaire.

Avec la fédération, nous avons soutenu cette décision en responsabilité, afin de protéger les quelques géniteurs qui emprunteraient notre gave . Malheureusement, le temps nous a donné raison: 275 saumons à Massey , croyez moi nous aurions préféré nous tromper .

Nous savions que l'année 2025 serait encore plus mauvaise que les années précédentes et que nous ne pourrions pas aller dans le sens d'une pêche quelle qu'elle soit

L'AAPPMA du Gave d'Oloron a demandé au COGEPOMI que notre gave soit de nouveau aleviné en saumons. Une réunion avec les scientifiques s'est tenue dernièrement à la demande de la représentante du préfet de région pour qu'une décision soit prise.

Devinez quoi ?.Il n'y aura pas d'alevinage pour le gave d'Oloron et le Saison au nom de la sacro sainte conservation. A cette réunion, il y avait des techniciens de Migradour et de la Fédération. En lisant le compte-rendu de cette réunion, je me suis aperçu qu'aucune de ces deux instances n'avait soutenu notre proposition. Je vous cache pas mon écœurement et ma colère.

Depuis des années, nous ne sommes pas entendus, malgré nos alertes incessantes et les combats juridiques que nous menons. Nous avons été force de propositions à tous les niveaux. Nous avons fait un gros travail il y a maintenant 5 ans pour un rachat des filets de l'Adour. Tout a été envoyé aux calanques Grecques(noyé pour toujours dans les criques côtières de Méditerranée).

On voit maintenant le résultat de la politique stérile et nocive que nous ont apporté le COGEPOMI avec ses fameux scientifiques et techniciens .



Je n'ignore pas le problème mondial du saumon, mais croyez vous que si nous avions eu dans notre Gave une moyenne de 8000 saumons par an, nous aurions 275 saumons comptés à Massey en 2025?.

Si n'est rien n'est fait pour l'avenir, je pense fortement qu'il n'y aura plus de saumons dans nos gaves. Les cohortes sont trop peu nombreuses pour assurer la pérennité de cette espèce.

Malheureusement, parler de pêche à la ligne du saumon aujourd'hui est illusoire, je me répète, je sais mais comment avons nous pu en arriver là ?. Malgré nos alertes incessantes et tous les combats que nous avons menés et que nous menons encore.

Je rappelle que la limite de conservation qui a été fixée par le COGEPOMI pour cette espèce est de 1850 saumons femelles pour notre bassin, gave d'Oloron et Saison et que cela fait 5 ans que celle-ci n'a pas été atteinte, avec les trois dernières années catastrophiques.

Que veut dire limite de conservation?. C'est le chiffre en dessous duquel théoriquement, il ne peut y avoir de pêche sportive ou professionnelle et en dessous duquel l'espèce est en danger. Il faut impérativement ce minima sur les frayères pour assurer la pérennité de l'espèce.

Nous voyons aujourd'hui l'impact de la non application de cette limite de conservation, nous pouvons dire merci au COGEPOMI. Cela fait 5 ans que nous sommes en dessous de celle ci. Les chiffres baissent chaque année avec un risque d'extinction .

Nous savons que les problèmes sont multifactoriels et surtout en mer , mais là, nous n'avons aucune maîtrise. Le problème est mondial.

Pour le reste des migrateurs , lamproies marines, truites de mer, anguilles et civelles, même constat.

Pour l'alose, il semble qu'il y ait une légère amélioration, mais cela ne vient' il pas de la non pêche professionnelle?. C'est la question que nous nous posons.

Le constat est plus qu'alarmant pour l'avenir. Il est plutôt sombre ; tous les migrateurs du bassin de l'Adour peuvent dire un grand merci au PLAGEPOMI et au COGEPOMI. Pour 2026, nous œuvrerons au maximum de nos possibilités pour sauver ce qui peut l'être encore . Nous sommes dans l'action , nous ne baisserons pas les bras malgré tout.

Nous sommes comme Don Quichotte, nous nous battons contre des moulins à vent. Je ne vous cache pas la lassitude qui nous envahit ainsi que l'écoeurement.



Devant le manque de soutien de toutes nos instances pour tous les projets que nous avons soumis et qui ont avorté.

Devant une administration autiste et peu encline à faire évoluer les situations pour ne pas dire le contraire .

Devant toutes les impossibilités de l'AAPPMA à pouvoir agir.

Lorsque les derniers saumons sauvages auront disparu de nos rivières, l'Etat et les organismes qui ont été mis en place(PLAGEPOMI, COGEPOMI, MIGRADOUR mais aussi la fédération et FNPF) porteront la lourde responsabilité de leur extinction.

Toutes les associations de défense de ces poissons migrateurs devront alors s'en souvenir et attaquer l'Etat pour "inaction coupable en toute connaissance de cause" . Malheureusement, il sera alors trop tard.

Il sera alors temps de supprimer tous ces comités Théodule qui auront apporté la preuve de leur inutilité et de leur incompétence.

Face à tous ces constats qui ne sont pas glorieux mais malheureusement réels, pour ma part, je passerai la main aux personnes de bonne volonté qui voudront bien prendre le relais fin 2026.

Pour information, fin 2026, des élections auront lieu pour le renouvellement du Conseil d'Administration de l'AAPPMA du Gave d'Oloron. Toutes équipes ou personnes souhaitant se présenter à celle ci devront le faire savoir un mois à l'avance. Nous communiquerons la date et le lieu de cette élection sur notre site , sur facebook et dans la presse.

Je cède la parole à nos représentants politiques et aux représentants de la Fédération et ensuite nous passerons aux questions diverses.

Je rappelle que seules les personnes qui sont munies de la carte de pêche du Gave d'Oloron peuvent participer au débat.

Je vous remercie pour votre écoute .

LES PERSONNALITES PRESENTES :

Le président P.BERGES cède alors la parole aux différentes personnalités présentes à notre assemblée :



Madame Nadine BARTHE, Maire de NAVARRENX; Le constat est alarmant: seulement 275 saumons comptabilisés en 2025...soit pratiquement aucune remontée. C'est une situation qui nous inquiète. Des décisions fortes de l'état sont attendues face à l'ampleur du problème. Entre réchauffement climatique et dégradation des milieux, la situation du gave devient critique. Je suis favorable à un alevinage de saumons pour aider nos rivières à se repeupler. Je vais solliciter les élus afin d'envoyer un courrier commun aux instances concernées par la gestion des poissons migrateurs.

Nicolas CURUTCHAGUE secrétaire de la fédération nous apporte quelques précisions :

Je n'ai pas eu connaissance du projet d'alevinage de l'AAPPMA en saumons en soutien de la population existante . Cela sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil d'administration de la fédération.

Jean-Claude BORDELAS trésorier de la fédération

Je regrette sincèrement que Pierre Berges ait décidé d'arrêter en fin d'année. Nos relations à la fédération étaient excellentes .

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'AAPPMA P.BERGES remercie de leur présence toutes les personnes et personnalités ; il les remercie également pour l'excellente tenue de cette assemblée générale et il lève la séance à 12h05.

Le secrétaire de séance : Lavie-Cambot Jean Patrick